

**Alerte<sup>a</sup>**

**Signal<sup>b</sup>**

**Typologie :**  1 (Anses, responsabilité réglementaire)  2 (Anses)  3 (Extérieur)

**Date d'émission :** 28/02/2013 **N° de l'alerte :** LSV-Alerte-2013-002

**Laboratoire ou autre entité/unité/équipe/LNR/LRUE à l'origine de la fiche :** LSV/Unité Entomologie et Plantes invasives/ Equipe Plantes invasives

**Objet :**

**1- Agent dangereux/Situation dangereuse**

À déclaration officielle

Hors déclaration officielle

Émergence

Zoonose

**2- Contexte/Description des données observées**

Première détection d'une population d'*Amaranthus palmeri* en Espagne (Lleida, Catalogne) en culture de maïs. Initialement découvert dans une zone de traitement de semences introduites (soja, maïs), *A. palmeri* est désormais en bordure et à l'intérieur de deux parcelles de maïs et se répand le long des voies de communication.

**3- Avis du rédacteur (analyse, pertinence des données, conséquences, recommandations ...):**

L'espèce a été observée en France mais non revue depuis les années 1950. Elle est en revanche naturalisée et très envahissante dans les cultures maraîchères en Israël. *A. palmeri* peut atteindre 2 mètre de haut et un seul individu peut produire 600 000 graines. Elle est potentiellement problématique dans les systèmes utilisant à répétition du glyphosate (vignes, vergers) : elle a en effet développé des populations résistantes à cet herbicide (en amplifiant le gène responsable de la synthèse de l'enzyme visée par l'herbicide). Elle est ainsi devenue l'une des principales mauvaises herbes dans les cultures OGM de maïs et de soja aux Etats-Unis où les populations résistantes couvrent déjà 28 Etats et plusieurs centaines de milliers d'hectares. Elle a fait à ce titre l'objet d'une médiatisation importante en lien avec les cultures OGMs.

**4- Impact**

Sanitaire (humain, animal, végétal)

Économique

Médiatique

Environnemental

**5- Diffusion (destinataires définis par l'émetteur de l'alerte) :**  Non  Oui Si oui, destinataires:

à l'Anses :  DG  DSL  DER ou DPR  Direction Laboratoire  Alertes  Autre : \_\_\_\_\_

**Tutelle :**  DGS  DGAL  DGCCRF  DGPR  DGT Autres destinataires : \_\_\_\_\_

**6- Informations administratives : Nom et signature du rédacteur de la fiche :** Guillaume FRIED

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : guillaume.fried@anses.fr

**Nom et signature du chef d'unité**

  
**Philippe REYNAUD**  
Chef d'unité

**Nom et signature du Directeur du laboratoire**

  
**Nathalie FRANQUE**  
Directrice du laboratoire  
de la santé des végétaux - Anses

<sup>a</sup> Signal suffisamment valide pour lequel, après une première évaluation du risque, il a été considéré qu'il représente avec une probabilité significative une menace pour la santé des populations ou l'environnement, et qui nécessite une réponse adaptée.

<sup>b</sup> Toute information attirant l'attention sur un danger potentiel et/ou une information à suivre.